

COMMUNE DE COMPAINVILLE
110 ROUTE DE GAILLEFONTAINE
76440 COMPAINVILLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2020

Étaient présents : MM. NOTTIAS Bruno, MAINE Guillaume, DIEUTRE Roland, CROCHU Cédric, CORDIER Fabrice, HESS Jean-Pierre, LIÉBRAY Éric, Mmes LAMIRAUD Nadia, COELLE Danielle, COINTE Corinne, BAILLEUX Cécile secrétaire de mairie.

Absent excusé : M. PAUL Benoit.

DATE DE CONVOCATION : 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le mardi vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Compainville, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Bruno NOTTIAS, maire.

La séance est ouverte à 20H08.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme LAMIRAUD Nadia est nommée secrétaire de séance.

LECTURE DU PROCES VERBAL DU 29 JUIN 2020

M. CROCHU Cédric donne lecture du procès-verbal du 10 juillet 2020, il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°1.29.09.20 : SDE76 APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF (Achat groupé d'énergie)

Le conseil municipal de la commune de COMPAINVILLE :

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectives Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et d'autre part à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Vu la délibération du comité syndical n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergies et de services associés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de COMPAINVILLE d'anticiper la fin des tarifs réglementés de vente et d'optimiser ses achats en adhérant au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition du conseil municipal de COMPAINVILLE, après en avoir délibéré :

- Décide l'adhésion de la commune de COMPAINVILLE au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fournitures d'électricité, de gaz naturel et services associés,
- Décide d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise M. le Maire de la commune de COMPAINVILLE à signer la convention ci-jointe,
- Autorise le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de COMPAINVILLE et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de COMPAINVILLE est partie prenante,
- Autorise Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

DELIBERATION N°2.29.09.20 : ENCAISSEMENT CHEQUE VEOLIA

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal, la régularisation de facture de VEOLIA de 49.52 € pour un volume d'eau trop estimé en 2019. Après délibération, le conseil accepte le remboursement de 49.52 € par chèque de l'entreprise VEOLIA.

COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LE SDIS DU 21.09.2020

Suite à la réunion du 21 septembre 2020 avec le SDIS, M. le Maire explique que le lieutenant Styve REVELLE a évoqué le niveau des risques incendie par rue et impasse. La commune de COMPAINVILLE doit investir dans 18 réserves, 7 poteaux et 3 canes d'aspiration pour garantir la défense incendie à toutes les habitations compainvillaises

DELIBERATION N°3.29.09.20 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE DE LA DEFENSE INCENDIE

M. le Maire résume la réunion du 21 septembre 2020 avec le SDIS pour l'étude de la défense incendie sur la commune de COMPAINVILLE. Il présente le contrat de maîtrise d'œuvre de l'entreprise ARTEMIS pour la construction de réserves, poteaux et aspirations sur cours d'eau. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de travailler avec l'entreprise ARTEMIS et autorise M. le Maire à signer tout document.

QUESTION DIVERSE

M. HESS signale les dégradations du terrain du lavoir par le stationnement de véhicules qui pompent l'eau du lavoir.

Séance levée à 21H30.